



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N° 2026.04

ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ Règlement du sinistre parking piscine

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020.02.01 en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Vu le contrat d'assurance « dommages aux biens » souscrit par la commune,

Considérant que le 5 octobre 2024, un véhicule non identifié a percuté et endommagé la barrière du parking de la piscine Corneille,

Considérant la facture en réparation des dommages, qui a été acquittée par la commune,

Considérant la réception du chèque n°5393644, d'un montant de 4000 euros (quatre mille euros), reçu de RELYENS, assureur dommages aux biens de la commune, au titre du règlement d'indemnité du sinistre survenu le 5 octobre 2024,

DÉCIDE

Article 1 :

D'accepter l'encaissement du chèque n° 5393644 d'un montant de 4000 euros (quatre mille euros), versé par RELYENS, représentant le règlement du dommage dû au titre du sinistre survenu le 5 octobre 2024.

Article 2 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de la Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 12 janvier 2026.



Le Maire

Oliver
Oliver DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260112-2026-04-AR
Date de réception préfecture : 19/01/2026